



INTRODUCTION

La Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) propose une offre de formation complète à destination des éducateurs bénévoles ou professionnels. Quel que soit votre projet ou celui de votre structure affiliée à la F.F.TRI., l'équipe du département emploi-formation sera votre interlocuteur pour vous accompagner au mieux (contacts en dernière page de ce guide). N'hésitez pas à consulter régulièrement le site fédéral pour vous tenir informé des dernières actualités en lien avec le secteur : <http://www.fftri.com/formation-federale>

En figure 1 vous est présentée l'architecture générale des diplômes triathlons ainsi que les éventuelles équivalences entre les diplômes fédéraux et d'Etat¹.

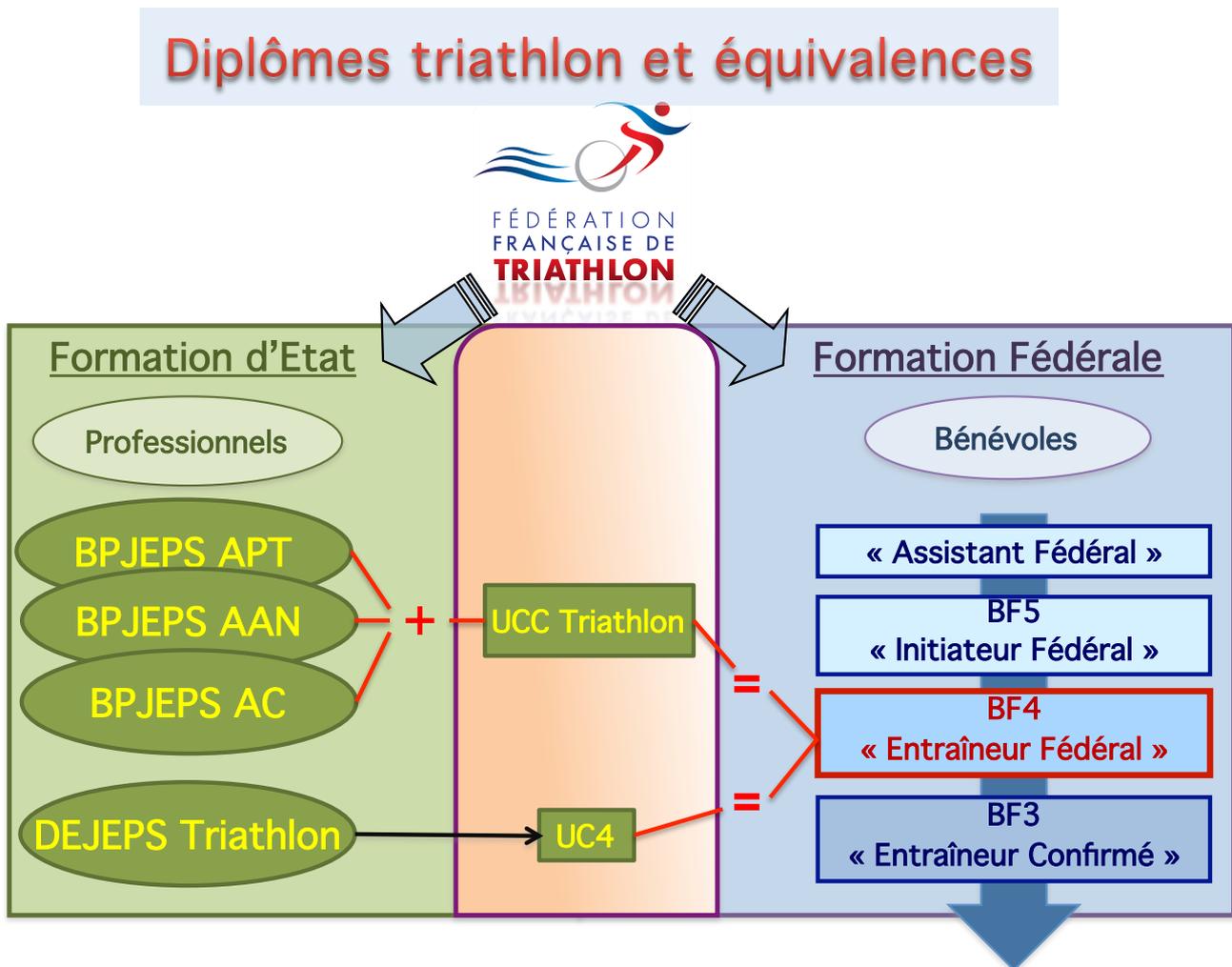


Figure 1 : Schéma présentant les deux filières de formations liées aux diplômes d'éducateur triathlon ainsi que les passerelles existantes entre les diplômes fédéraux et d'Etat.

¹ BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport - APT : Activités Physiques Pour Tous – AAN : Activités Aquatiques de la Natation – AC : Activités du Cyclisme – UCC : Unité Capitalisable Complémentaire (rattachables au 3 BPJEPS identifiés)

« Assistant Fédéral » Triathlon

Sous la responsabilité directe de diplômés fédéraux (BF4 ou BF3) ou d'Etat (DEJEPS triathlon), il apporte une aide logistique et sécuritaire au sein de son club. L'assistant fédéral représente le premier niveau du cursus de la formation fédérale destiné aux jeunes encadrants (16 à 18 ans) qui souhaitent s'initier à l'encadrement de la pratique des disciplines enchaînées.

Prérogatives :

- Sous la responsabilité directe de diplômés fédéraux ou d'état, il apporte une aide logistique et participe à assurer la sécurité des pratiques au sein de son club.

Pré-Requis :

- Avoir 16 ans révolus
- Etre licencié F.F.TRI.
- Etre titulaire de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR1)

Modalités de délivrance du statut d'assistant :

- Suivre la formation théorique de la formation BF5 triathlon :

Aucun examen n'est nécessaire. C'est le Conseiller Technique de Ligue, responsable de la formation qui délivre l'attestation.

Modalités d'inscription :

Renseignements et inscriptions auprès de votre conseiller technique de ligue régionale de triathlon (CTL) : <http://www.fftri.com/annuaire-1>

Brevet Fédéral « Initiateur Triathlon » : BF5

Prérogatives :

- Assiste le BF4.
- Accompagne la pratique des disciplines enchaînées
- Participe à assurer la sécurité des pratiquants
- Anime et propose une initiation à des publics d'âges différents

Pré-Requis :

- Avoir 17 ans minimum à l'entrée en formation
- Avoir 18 ans révolus lors de l'examen
- Etre licencié(e) à la F.F.TRI.
- Etre titulaire du code de la route
- Etre titulaire du PSC1 (ou de son équivalent à jour des révisions)

Organisation générale BF5 :

Organisation générale BF5	
Pré-Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 17 ans minimum à l'entrée en formation - Avoir 18 ans révolus lors de l'examen - Etre licencié(e) à la F.F.TRI. - Etre titulaire du code de la route - Etre titulaire du PSC1 (ou de son équivalent à jour des révisions)
Modalités d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> - Auprès du Conseiller Technique de votre ligue régionale - Coordonnées des Ligues régionales : http://www.fftri.com/annuaire-1
Période de formation	<ul style="list-style-type: none"> - De septembre à avril (dates précises fonction des Ligues Régionales)
Validité de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Sans limite de validité.
Coût de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Défini par les ligues régionales
Date Examen	<ul style="list-style-type: none"> - Examen national identique pour l'ensemble des ligues. - Courant mai 2013 (précisions sur le site F.F.TRI. : http://www.fftri.com/ ou celui de votre ligue régionale)

Contenus de formation BF5 : 32 heures

1 - Rôles de l'initiateur en triathlon

Objectifs :

- *Etre capable de définir les missions liées à l'encadrement en triathlon.*
- *Etre capable d'identifier la place de l'initiateur au sein du club.*

Contenus :

- *Les missions de l'initiateur*
- *Présentation du contenu de la formation*

2 – Le triathlon c'est quoi ?

Objectif :

- *Etre capable de partager une culture commune sur la définition du triathlon et des représentations qui l'accompagne.*

Contenus :

- *Une diversité de lieux de pratiques*
- *De fortes interactions avec les autres concurrents*
- *Des disciplines avec leurs spécificités*
 - *Des disciplines, des règles*
 - *Actions motrices uniques*
 - *Des aspects structurels*

3 – Histoire et culture de l'activité

Objectifs :

- *Etre capable de partager une culture commune de l'activité triathlon,*
- *Etre capable d'identifier les principaux acteurs du triathlon en France.*

Contenus :

- *Se repérer dans l'histoire de l'activité triathlon :*
 - *La grande histoire du triathlon,*
 - *Histoire de la F.F.TRI. (grandes dates, conditions d'émergence et maintien de la discipline...).*
- *Le triathlon en France aujourd'hui :*
 - *La F.F.TRI. aujourd'hui (président F.F.TRI., situation géographique, nombres de licenciés, de clubs, de manifestations...)*
 - *La ligue régionale,*
 - *Le club de chaque stagiaire (rapport de stage).*

4– Les ressources mobilisées en triathlon

Objectifs :

- *Etre capable d'appréhender la complexité des disciplines enchaînées.*
- *Etre capable d'utiliser cette complexité dans l'offre d'activité du pratiquant.*

Contenus :

- *Les ressources à mobiliser pour faire du triathlon*
 - *Accompagner la formation des triathlètes,*
 - *Accompagner le triathlète pour la réalisation de son premier triathlon.*
- *Introduction aux notions anatomiques et physiologiques :*
 - *Présentation anatomique et physiologique générale du muscle,*
 - *Le système cardio-respiratoire.*

5 – Enjeux sécuritaires liés à la pratique du triathlon

Objectifs :

- *Etre capable d'assurer la sécurité des pratiquants et d'initier une amélioration des choix en termes d'hygiène de vie.*

Contenus :

- *La prévention des risques liés à la pratique du triathlon*
- *Vers une hygiène de vie sportive*

6 - L'accompagnement du triathlète

Objectif :

Etre capable d'accompagner le pratiquant dans la réalisation de ses objectifs.

Contenus :

- *Les grands principes de la séance*
- *Connaître les grands principes de l'entraînement en lien avec une saison sportive de triathlon et proposer quelques orientations annuelles :*
 - *La saison du club classique*
 - *Prise en compte des publics : jeune débutant (scolaire) – adulte loisir (amateur)*
- *Identifier les conduites émotives*

7 – Le club et son environnement

Objectifs :

- *Etre capable de contribuer à la réalisation de projets et d'actions au sein du club,*
- *Etre capable de renseigner les parents/adhérents/élus.*

Contenus :

- *Le fonctionnement du club :*
- *Le club et ses partenaires : (rôle et mission de chacun des partenaires)*

Stage pratique BF5 dans une structure fédérale : 30 heures

Au sein d'une structure fédérale affiliée à la F.F.TRI. ou lors d'un stage mis en place par la ligue régionale, le stagiaire BF5 devra justifier d'une implication d'au moins 30 heures dans la structure identifiée. Le stagiaire BF5 sera sous la responsabilité directe d'un éducateur triathlon titulaire d'un diplôme fédéral (BF4 ou BF3) ou d'un diplôme d'Etat triathlon.

Equivalences – allègements BF5 :

Allègement de formation pour :

- Titulaires d'une licence STAPS
- Titulaires d'un diplôme d'Etat : natation – cyclisme – athlétisme

Les titulaires de ces diplômes n'auront à suivre que les items de formation portant sur les **Chapitres 1, 2 et 3.**

Quel que soit l'allègement de formation consenti, tous les candidats devront se présenter à l'examen et justifier d'une implication de 30 heures dans une structure fédérale F.F.TRI. (clubs, comités départementaux ou ligues régionales).

Accès à la RAE² possible sur ce diplôme : Détails sur le site fédéral www.fftri.com

Modalités d'examen du diplôme BF5:

- Epreuve 1 : Rédaction d'un rapport de stage
- Epreuve 2 : Epreuve écrite / contenus théorique (QCM)
- Epreuve 3 : Oral de stage (sur la base du rapport de stage)

Critères de validation BF5 :

- Avoir la moyenne sur l'ensemble des 3 épreuves
- Note éliminatoire < 06/20
- Pas plus de deux notes en dessous de 08/20

Modalités d'inscription :

Renseignements et inscriptions auprès de votre conseiller technique de ligue régionale de triathlon (CTL) : <http://www.fftri.com/annuaire-1>

² RAE : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

Brevet Fédéral « Entraîneur Triathlon » : BF4

Prérogatives :

- Il encadre tout type de publics dans une perspective d'éducation sportive et de compétition.
- Il prend en compte les spécificités du public et fixe des objectifs adaptés à leur niveau de pratique et à leurs attentes.
- Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'entraînement.
- Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou d'entraînement.
- Il identifie les spécificités du triathlon et est capable de les exploiter pour élaborer des contenus pédagogiques visant l'acquisition de compétences propres au compétiteur.
- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation.
- Il participe au fonctionnement et à la gestion de l'association. Il participe à la gestion et à la promotion du triathlon et des disciplines enchaînées. Il connaît l'environnement institutionnel propre à sa structure.

Pré requis :

- Etre titulaire du BF5
- Etre licencié(e) à la F.F.TRI.
- Titulaire du BNSSA (ou équivalent) et de la qualification DSA (ou équivalent) au moment de l'examen
- Avoir effectué deux triathlons ou duathlons CD dans les trois années précédant l'examen

Organisation générale de la formation BF4 :

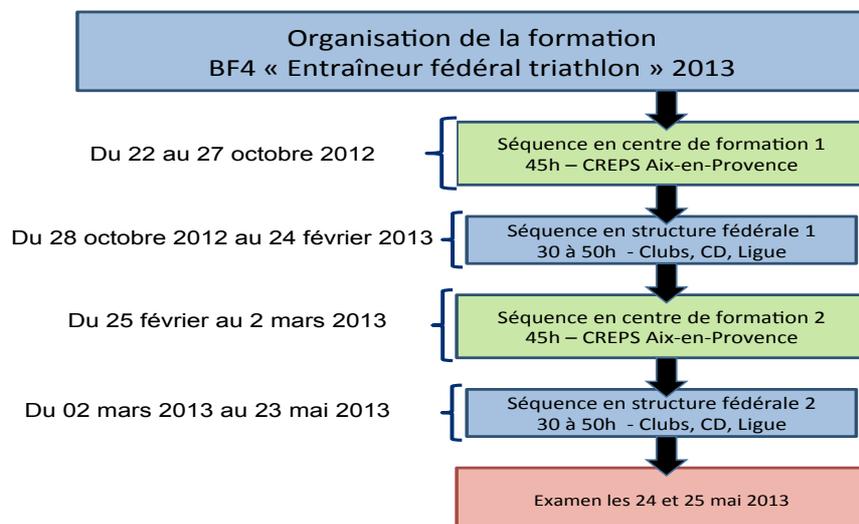


Figure 2 : Présentation de l'alternance de formation regroupant les deux séquences de formation en centre, les périodes de stage et l'examen.

Contenus de formation BF4 :

Contenus en centre de formation : 90 heures

- Présentation de la formation et de la réglementation liée à l'encadrement du triathlon (4 heures)
- Analyse du triathlon (16 heures)
- Bases physiologiques et méthodologie de l'entraînement aux sports d'endurance (12 heures)
- La Préparation Physique Générale et Spécifique (4 heures)
- Nutrition et performance sportive (4 heures)
- Les déterminants psychologiques de la pratique sportive (4 heures)
- Les modes de locomotion : (16 heures)
 - Aquatique – Cycliste – Pédestre – les enchaînements
- La pratique jeune des sports enchaînés (12 heures)
- L'Ecole Française de Triathlon : démarche et conception (4 heures)
- La fonction de tuteur pédagogique et de formateur (2 heures)
- L'intégrité physique des pratiquants (4 heures)
- La pratique féminine (2 heures)
- La notion de performance (2 heures)
- Le Sauv'Nage – ENF1 (3 heures)
- Présentation des modalités d'examen (1 heure)

Mise en situation pédagogique (stage pratique) de 60 à 80 heures

- L'encadrement en sécurité des disciplines enchaînées
- L'apprentissage de la Technique des APS
- L'amélioration de la préparation physique de base
- L'entraînement des sports enchaînés
- Tutorat pédagogique

Modalités d'inscription :

Dossier d'inscription à télécharger sur le site de la Fédération Française de Triathlon :

<http://www.fftri.com/formation-federale>

Stage pratique BF4 dans une structure fédérale : 60 à 80 heures

Au sein d'une structure fédérale affiliée à la F.F.TRI. ou lors d'un stage mis en place par la ligue régionale, le stagiaire BF4 devra justifier d'une implication d'au moins 60 heures dans la structure identifiée. Le stagiaire BF4 sera sous la responsabilité directe d'un éducateur triathlon titulaire d'un diplôme fédéral (BF4 ou BF3) ou d'un diplôme d'Etat triathlon.

Coûts de formation :

- **Frais pédagogiques** : comprenant les 2 séquences de formation et l'inscription à l'examen, et dépendant du financeur.
 - o **Financement personnel³ : 575 €**
 - o **Financement pris en charge⁴ : 800 €**
- **Hébergement et restauration** :
 - o Tarif CREPS Aix-en-Provence : http://aix.creps-sudest.sports.gouv.fr/sites/aix.creps-sudest.sports.gouv.fr/IMG/pdf/tarifs_stages_et_passagers_2012-2.pdf

Modalités d'évaluation :

- Epreuve 1 : Rapport de stage pédagogique
- Epreuve 2 : Présentation du rapport de stage + entretien avec le jury
- Epreuve 3 : Analyse technique et pédagogique sur support image + entretien avec le jury

Critères de validation :

- Le candidat est admis s'il obtient une note au moins égale à 10/20 sur la moyenne des 3 épreuves ;
- Toute note inférieure à 06/20 sur l'une des épreuves est éliminatoire ;
- Le candidat ne doit pas avoir plus de 2 notes inférieures à 10/20.

Le candidat peut garder le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 pour une session ultérieure en cas d'échec.

Equivalences – allègements :

Les athlètes inscrits sur liste SHN⁵ sont dispensés du pré-requis BF5 pour l'entrée en formation. Aucune équivalence n'est prévue sur ce niveau de certification.

Accès à la RAE⁶ possible sur ce diplôme : Détails sur le site fédéral www.fftri.com

³ Financement par le stagiaire lui-même ou par la structure fédérale sur des fonds propres.

⁴ Prise en charge par un organisme financeur (OPCA...)

⁵ SHN : Sportif de Haut Niveau

⁶ RAE : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

Brevet Fédéral « Entraîneur Confirmé » : BF3

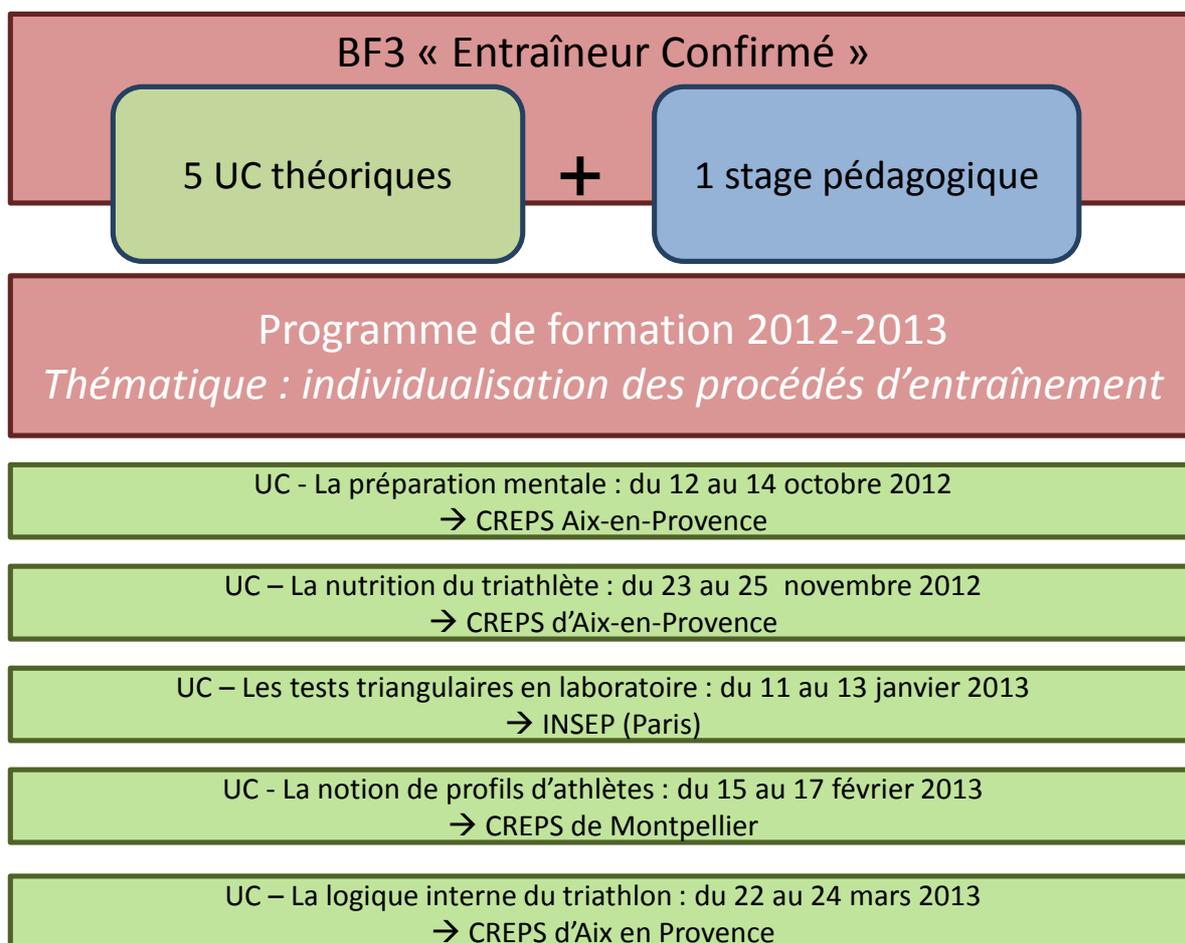
Prérogatives :

- Anime et entraîne dans une perspective d'éducation sportive et de compétition en assurant la sécurité des pratiquants.
- Forme et accompagne les BF5 et les stagiaires BF4

Pré requis :

- Etre titulaire du BF4
- Etre licencié(e) à la F.F.TRI.

Organisation générale de la formation BF3 :



***Programme susceptible de connaître des modifications, voir le détail du programme et les mises à jour sur le site fédéral**

Figure 3 : Présentation de l'architecture générale de la formation BF3 2012-2013 composée des 5 unités capitalisables (UC) théoriques et du stage pratique à valider pour l'obtention du diplôme.

Modalités d'inscription :

Bulletins d'inscriptions à télécharger sur le site de la Fédération Française de Triathlon :

<http://www.fftri.com/formation-federale>

Coûts de formation :

- **Frais pédagogiques** : par UC et dépendant du financeur
 - o **Financement personnel**⁷ : 100€
 - o **Financement pris en charge**⁸ : 150 €
- **Frais hébergement et restauration** : Selon les lieux de formations

Modalités de validation :

- Le candidat est admis s'il prend part à 5 unités capitalisables (UC) théoriques différentes et réalise le stage pédagogique (UC6).
- Pas de limitation de temps pour la validation des 5 UC et du stage.
- Tout titulaire du BF3 peut prendre part aux UC organisées dans le cadre de sa formation continue sous réserve de disponibilité.

Les auditeurs libres :

- Les athlètes inscrits sur liste de haut niveau, élite ou senior, les responsables des Pôles France et Espoirs, les titulaires du BF3 sont autorisés à suivre en tant qu'auditeurs libres, sans obligation d'être titulaire du BF4 ou entraîneur fédéral, les UC de formation BF3. Une attestation de suivi de formation pourra être délivrée dans la mesure où ces auditeurs auront suivi dans sa totalité l'UC de formation.
- Ces attestations permettront des allègements de formation dans le cas où l'auditeur souhaite s'engager dans un cursus de formation fédérale. Il devra alors satisfaire aux pré-requis d'entrée en formation BF3 avant de pouvoir faire valoir ces attestations.
- Cette disposition, à l'attention des athlètes de haut niveau, est libre de droit. Les frais de déplacement, hébergement et restauration restent à la charge des auditeurs.

⁷ Financement par le stagiaire lui-même ou par la structure fédérale sur des fonds propres.

⁸ Prise en charge par un organisme financeur : OPCA ...

Formation continue des entraîneurs

Contexte :

Comme chaque année, la Direction Technique Nationale (DTN) organisera la rencontre des entraîneurs. En cette année Olympique, ce temps d'échange aura lieu à l'INSEP et aura pour ambition de retracer les projets de recherche, fruits de la collaboration entre la F.F.TRI. et l'INSEP.

Dates :

Les 8 décembre et 9 décembre 2012

Lieu :

INSEP – Paris (75)

Conditions d'accès :

Sur invitation de la DTN ou inscription (fiche d'inscription disponible sur le site fédéral dès juillet 2012).

Frais d'inscription :

Tarif restauration INSEP pour les 2 repas de midi.

Hébergement :

A l'INSEP pour les personnes invitées.
A l'extérieur et non pris en compte pour les « inscrits ».

Restauration :

A l'INSEP selon les modalités de l'établissement.

Les diplômes d'Etat triathlon

Contexte :

Conformément à l'article L212-1 du Code du Sport, seuls les diplômes d'Etat permettent d'encadrer une discipline sportive contre rémunération (à temps complet ou à temps partiel). Ces diplômes inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) permettent à leur titulaire de disposer de la prérogative d'encadrement de la discipline sportive concernée contre rémunération. Afin de vous guider voici l'ensemble des qualifications professionnelles qui permettent d'encadrer le triathlon contre rémunération. Si vous êtes éducateur ou dirigeant souhaitant professionnaliser l'encadrement du triathlon, voici les qualifications requises pour cela.

QUELS DIPLOMES POUR ENCADRER LE TRIATHLON CONTRE REMUNERATION ?

- **ANIMATEUR TRIATHLON** : Trois diplômes permettent d'obtenir cette qualification par le biais d'une unité capitalisable complémentaire (UCC) triathlon rattachées à trois Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS). L'UCC⁹ « triathlon » est rattachable au BPJEPS APT (Activités Physiques Pour Tous), au BPJEPS AAN (Activités Aquatiques de la Natation) ainsi qu'au BPJEPS AC (Activités du Cyclisme). Les titulaires du BEESAN **et d'un BF4 triathlon** ont également la possibilité de faire valoir une prérogative d'animateur triathlon.

Animateur triathlon
« encadrement jusqu'au premier niveau de compétition »

BEESAN + BF4 triathlon
ou
BPJEPS AAN + BF4 triathlon ou UCC triathlon
ou
BPJEPS APT + BF4 triathlon ou UCC triathlon
ou
BPJEPS AC + BF4 triathlon ou UCC triathlon

Figure 4 : Diplômes professionnels permettant **d'animer au triathlon**. Le professionnel devra disposer d'une des qualifications identifiées pour prétendre à rémunération (Diplômes de niveau IV).

⁹ UCC : Unité Capitalisable Complémentaire

- **ENTRAINEUR TRIATHLON** : Un diplôme permet d'obtenir cette qualification par le biais du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité perfectionnement sportif mention triathlon.

Entraîneur triathlon

« Préparer et entraîner dans une perspective de perfectionnement sportif »

Brevet Fédéral « Entraîneur » triathlon (BF4) *obtenu avant aout 2007*

ou

DEJEPS Spécialité Perfectionnement sportif Mention Triathlon

ou

DEJEPS Spécialité Perfectionnement Sportif Mention Natation Course + BF4 triathlon

Figure 4 : Diplômes professionnels permettant **d'entraîner au triathlon**. Le professionnel devra disposer d'une des qualifications identifiées pour prétendre à rémunération (Diplômes de niveau III).



SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE CES QUALIFICATIONS ET QUE VOUS ENCADREZ LE TRIATHLON CONTRE REMUNERATION, VOUS ETES EN INFRACTION VIS A VIS DU CODE DU SPORT.

Formation au DEJEPS triathlon 2013-2014 :

Début de formation : 04/03/2013

Fin de formation : 18/04/2014

Volume horaire global : 1876 heures (Formation complète hors équivalences)

- Nombre d'heures en centre de formation (CREPS) : 700 heures
- Nombre d'heures en entreprise : 1176 heures

Dossier à télécharger sur les sites internet de la F.F.TRI. : <http://www.fftri.com/formation-detat>

Accès aux formations :

Le département emploi-formation de la F.F.TRI. est a votre disposition pour vous orienter, conseiller et accompagner sur l'ensemble des phases de votre projet de formation. N'hésitez pas à contacter le conseiller en charge de ce dossier pour de plus amples renseignements.

Contact :

Monsieur Sébastien LIBICZ

Conseiller Technique National - Département emploi- formation

CREPS Sud-Est site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 06.26.47.30.20

✉ : slibicz@fftri.com

Aides à la formation

Les formations induisent un investissement relativement conséquent en termes de volumes horaires et financiers.

Pour faciliter vos démarches, pour chaque inscription à une formation, vous sera fournie une fiche de liaison vous permettant de faire valoir vos droits à la formation (professionnelle ou bénévole) auprès des partenaires ou organismes financeurs.

Vous trouverez ci-dessous différentes pistes susceptibles de vous guider dans une prise en charge de ces coûts de formation.

- **Le club :**
Il peut être intéressé au premier chef par un accroissement des connaissances et des compétences de ses éducateurs. **Le club peut lui-même obtenir une aide relative à la formation via le CNDS¹⁰.**
- **La ligue Régionale :**
Dans le cadre d'un projet d'aide à la formation de ses cadres. Elle peut sur ses fonds propres prendre en charge une partie des frais de formation BF3.
- **Les services départementaux ou régionaux chargés de la Jeunesse et des Sports :**
Par le biais d'une convention avec les clubs ou les ligues, elle peut prendre en charge une partie des frais de formation.
- **Les collectivités :** (conseil régional ou général, villes)
Par le biais d'une convention avec les clubs ou les ligues, ils peuvent prendre en charge une partie des frais de formation (via le CNDS).
- **Les organismes de formation professionnelle :**
Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui sont en charge du financement de la formation continue des professionnels et/ou des bénévoles des structures associatives qui sont au nombre de deux entités : AGEFOS PME et UNIFORMATION, peuvent dans certains cas prendre en charge des formations sportives si vous êtes salarié et que votre employeur cotise à l'un de ses organismes.

¹⁰ CNDS : Centre National de Développement du Sport (Financement du ministère chargé des Sports via ses services déconcentrés, DDCSPP ou DRJSCS)

Contacts département emploi-formation

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des coordonnées du département emploi-formation, il sera à même de répondre à l'ensemble de vos questions.

Pour vos questions d'ordre général, contactez le secrétariat :

Mademoiselle Emmanuelle FILHASTRE

Responsable Administrative Département emploi – formation

CREPS Sud-Est site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 04.42.93.80.63

✉ : formation@fftri.com

Pour toutes vos questions concernant les formations fédérales contactez :

Monsieur Nicolas BILLARD

Conseiller Technique National Département emploi - formation

CREPS Sud-Est site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 06.10.33.55.24

✉ : nbillard@fftri.com

Pour toutes vos questions sur la professionnalisation contactez :

Monsieur Alexandre DODU

Conseiller Technique National Département emploi - formation

CREPS Sud-Est site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 06.26.17.32.98

✉ : adodu@fftri.com

Pour toutes vos questions sur les formations d'Etat contactez :

Monsieur Sébastien LIBICZ

Conseiller Technique National Département emploi - formation

CREPS Sud-Est site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 06.26.47.30.20

✉ : slibicz@fftri.com